

1. Le Canada et les ALF

L'intérêt du Canada pour le contrôle des ALF n'est pas récent. Toutefois, ce n'est que depuis peu de temps que cette question a été envisagée dans le cadre d'une conception humaine de la sécurité largement promue par le gouvernement Canadien.

Depuis la fin de la guerre froide on assiste à une multiplication des conflits intra-étatiques. L'utilisation des ALF est d'autant plus favorisée par ce phénomène étant donné la nature même de ces armes qui sont facilement transportables et non-repérables par satellite. D'ailleurs on assiste à une floraison du commerce dans ce secteur³. Nombreux sont les personnes et groupes qui utilisent ces armes tels que les militaires, des forces paramilitaires, des acteurs non-étatiques et des civils impliqués dans des conflits non-résolus. Les victimes de ces armes sont généralement les populations civiles, principalement des femmes et des enfants selon le *Report of the UN Panel of Governmental Experts on Small Arms*⁴. Devant une prolifération de ce type d'arme et l'instabilité qui en découle, la communauté internationale s'efforce de trouver des solutions pour freiner et contrôler la prolifération des ALF afin de réduire l'accès aux ALF. Le contrôle de la prolifération des ALF s'effectue principalement à travers une gestion de l'offre et de la demande. La gestion de l'offre vise essentiellement le contrôle du commerce qu'il soit licite ou illicite alors que la gestion de la demande s'intéresse davantage aux facteurs économiques, sociaux et culturels qui alimentent les conflits⁵. Au Canada cette gestion de l'offre et de la demande d'armes fait l'objet d'une approche en trois volets portant principalement sur « le commerce légitime, la trafic illégal de ces armes, et sur les difficultés que leur prolifération entraîne pour la consolidation de la paix. »⁶

³ Principalement, il y aurait eu une augmentation de 25% du nombre de fabricants d'armes depuis les années 1980. Ainsi, la UN Institute for Disarmament à Genève en a répertorié 300 dans 52 pays. Renner, Michael, « Arms Control Orphans », *The Bulletin of the Atomic Scientists: Small Arms, Big Problem*, vol. 55, no. 1, January/February 1999, pp. 22-26.

⁴ Selon ce rapport, 80 % des victimes seraient des femmes et des enfants dans ce rapport. UNITED NATIONS, *Excerpts from the Report of the UN Panel of Governmental Experts on Small arms, General Assembly*, 52^e session 71 (b), 27 août 1997. L'origine et l'exactitude de cette statistique est inconnue.

⁵ Il est nécessaire de souligner que la gestion des armes s'effectue également au niveau micro. Par exemple, le microdésarmement implique une gestion de l'offre « sur le terrain » et inclut des programmes de rachat d'armes et d'échange, etc. Mais à partir de ce moment on entre plus précisément dans les opérations multilatérales alors que pour nous, il est question de dresser un portrait global des efforts du Canada pour contrer la prolifération des ALF au niveaux international, régional et national. Dès lors, la gestion du commerce, gris, légal et illégal, est privilégiée comme lieu d'observation du comportement externe de l'État canadien sur la question des ALF.

⁶ MAECI, « Notes pour une allocution de l'honorable Lloyd Axworthy, Ministre des Affaires étrangères, à l'occasion de la 53^e session de l'Assemblée Générale des Nations unies », *Déclaration 98/59*, New York, le 25 septembre 1998.